

NICOX SA

Société anonyme au capital de 43 223 135 euros

Siège social :

Drakkar D - 2405 Route des Dolines
06560 - VALBONNE Sophia-Antipolis
R.C.S. GRASSE 403.942.642

RAPPORT SEMESTRIEL FINANCIER ET D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2022

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes semestriels consolidés condensés présentés correspondent à la consolidation par intégration globale des comptes des sociétés suivantes :

- Nicox SA
- Nicox Research Institute S.r.l., filiale italienne de Nicox SA (« Nicox S.r.l. »)
- Nicox Ophthalmics, Inc., filiale américaine de Nicox SA

Ils ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-après présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Directeur Général
Andreas Segerros

1) EVENEMENTS DU PREMIER SEMESTRE 2022

5 janvier 2022 Nicox : Protection du ZERVIATE par un brevet européen assurant une exclusivité sur cet important marché jusqu'en 2030

https://www.nicox.com/wp-content/uploads/FR_ZERVIATE-Patent-EU-PR_20220105_F1.pdf

Nicox a annoncé la délivrance par l'Office Européen des Brevets (OEB) du brevet EP2408453 qui protège ZERVIATE® (solution ophtalmique de cétirizine), 0,24% jusqu'en 2030. Ce brevet couvre la formulation de ZERVIATE, produit de Nicox commercialisé aux Etats-Unis par le partenaire américain exclusif de Nicox, Eyevance Pharmaceuticals, ainsi que son indication dans le traitement des symptômes de la conjonctivite allergique ou rhino conjonctivite allergique. Le marché des prescriptions pour la conjonctivite allergique en Europe, en Europe de l'Est et en Turquie a été estimé par IQVIA à environ 260 millions d'euros en 2020. Le brevet européen confère une exclusivité jusqu'en 2030, de sorte que la formulation de ZERVIATE est protégée par des brevets délivrés aux Etats-Unis jusqu'en 2032, et jusqu'en 2030 en Europe, au Japon et au Canada.

21 janvier 2022 Nicox : Point d'activité et résumé financier du quatrième trimestre 2021

https://www.nicox.com/wp-content/uploads/FR_Q4-2021-Results-PR_20220121_F.pdf

Nicox a présenté les principales activités et un résumé financier pour Nicox SA et ses filiales (le "groupe Nicox") pour le quatrième trimestre 2021 ainsi que les points clé d'inflexion de valeur attendus. Au 31 décembre 2021, le groupe Nicox disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie de €41,9 millions contre €32,7 millions au 30 septembre 2021 et €47,2 millions au 31 décembre 2020. La Société estime être financée jusqu'au quatrième trimestre 2023 en ne tenant compte que du développement du NCX 470. Le chiffre d'affaire net pour le quatrième trimestre 2021 était de €3,5 millions (dont €0,5 million de paiements de redevances nettes et €3,0 millions sans impact sur la trésorerie reconnus initialement en produits différés suite à un paiement d'étape d'Ocumension en mars 2020). Le chiffre d'affaire net pour le quatrième trimestre 2020 s'élevait à €5,8 millions (constitué de €0,3 million de paiements de redevances nettes et de €5,5 millions de paiements pour la conclusion d'accords de licence). Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2021 pour VYZULTA a été impacté par des remises supplémentaires résultant du décompte annuel des remboursements. Par ailleurs, l'extension, en 2021, du remboursement de VYZULTA au travers des couvertures Access et Medicare Part D génère un accroissement des remises. Toutefois, les prescriptions de VYZULTA ont augmenté de 32 % en 2021 par rapport à 2020. L'amélioration de l'accès des patients à VYZULTA par ces remboursements étendus devrait élargir ses

perspectives de croissance. Au 31 décembre 2021, le groupe Nicox avait une dette financière de €18,3 millions, dont €16,3 millions de financement obligataire conclu avec Kreos Capital en janvier 2019 et €2 millions de prêts garantis par l'Etat accordés en août 2020 dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Le nombre total de prescriptions de VYZULTA® (solution ophtalmique de latanoprostène bunod), 0,024% aux Etats-Unis a augmenté de 39% au quatrième trimestre 2021 par rapport au quatrième trimestre 2020 ; le nombre total de prescriptions de ZERVIAE® (solution ophtalmique de cétirizine), 0,24% aux Etats-Unis a augmenté de 129% pour la même période. L'étude clinique de phase 3 Mont Blanc sur le NCX 470 progresse rapidement, avec un recrutement de 90% des patients. Le recrutement est terminé dans l'étude clinique de phase 3 sur ZERVIAE dans la conjonctivite allergique, menée en Chine, conduite et financée par le partenaire de Nicox, Ocumension, destinée à une demande d'autorisation réglementaire de mise sur le marché en Chine. Les résultats sont attendus prochainement.

27 janvier 2022 Nicox : Participation à des conférences financières, d'industrie pharmaceutique et scientifiques au premier semestre 2022

https://www.nicox.com/wp-content/uploads/FR-PR-conferences-H1-2022_20220127_F.pdf

Nicox a annoncé les conférences financières, d'industrie pharmaceutique et scientifiques en Europe et aux Etats-Unis auxquelles des membres de l'équipe dirigeante participeront au cours du premier semestre 2022.

8 février 2022 Nicox : Développement du NCX 4251 dans la sécheresse oculaire à la suite d'une réunion positive avec la FDA américaine

https://www.nicox.com/wp-content/uploads/FR-NCX-4251-DryEyePostFDAMeeting-PR-20220208_F.pdf

Nicox a annoncé que le développement futur du NCX 4251 sera axé sur la sécheresse oculaire. Cette décision fait suite à des résultats post hoc encourageants de l'étude clinique de phase 2b Mississippi sur le NCX 4251 et à une réunion positive avec la *Food and Drug Administration* (FDA) américaine. Les résultats, annoncés le 30 novembre 2021, suggèrent une efficacité du NCX 4251, suspension ophtalmique de propionate de fluticasone à 0,1% administrée une fois par jour dans la réduction de symptômes de sécheresse oculaire, chez des patients présentant un score plus élevé pour un signe clé de la sécheresse oculaire. La Société est en train de finaliser le protocole de la prochaine étude clinique avec ses consultants et prévoit d'initier la prochaine étude clinique en 2023.

21 février 2022 Nicox : La délivrance d'un nouveau brevet couvre le NCX 470 en Chine jusqu'en 2039

https://www.nicox.com/wp-content/uploads/FR_NCX-470-New-Formulation-Patent-China-PR_-20220221_F2A.pdf

Nicox a annoncé qu'un brevet portant sur la formulation du NCX 470, principal candidat-médicament pour des patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire, a été délivré par la *Chinese National Intellectual Property Administration* (CNIPA), étendant la couverture du NCX 470 en Chine jusqu'en 2039. Avec les brevets équivalents déjà délivrés aux Etats-Unis et en Europe, la formulation du NCX 470 est désormais protégée dans la plupart des grands territoires mondiaux. NCX 470 est également protégé par un brevet couvrant sa composition de matière.

22 février 2022 Nicox : Délivrance d'un nouveau brevet au Japon pour le NCX 4251

https://www.nicox.com/wp-content/uploads/FR-NCX-4251-Japanese-Patent-PR_20220222_F.pdf

Nicox a annoncé la délivrance par l'Office Japonais des Brevets d'un nouveau brevet qui couvre le candidat-médicament de Nicox, NCX 4251, au Japon jusqu'en 2040. Le brevet JP.7021301 couvre les suspensions ophtalmiques comprenant une forme spécifique de nanocristaux de propionate de fluticasone ainsi que le procédé de fabrication des suspensions ophtalmiques. Ce brevet vient s'ajouter à un brevet européen de la même famille récemment délivré. Des demandes de brevet de cette même famille sont en cours d'examen aux États-Unis, en Chine et dans d'autres territoires.

23 février 2022 Nicox : VYZULTA commercialisé dans 7 territoires et approuvé dans 9 autres pays

https://www.nicox.com/wp-content/uploads/FR_VYZULTA-Recap-PR_20220223_F.pdf

Nicox a fait un point sur les approbations et la commercialisation de VYZULTA (solution ophtalmique de latanoprostène bunod), 0,024%, licencié exclusivement par Nicox au niveau mondial à Bausch + Lomb, une société leader mondial en santé oculaire de Bausch Health Companies Inc. Au 31 décembre 2021, VYZULTA était commercialisé dans 7 territoires : Etats-Unis (2017), Canada (2019), Argentine (2020), Mexique (2020), Hong Kong (2020), Taiwan (2021) et Ukraine (2021). VYZULTA est également approuvé dans 9 autres pays : Brésil, Colombie, Jordanie, Qatar, Singapour, Corée du Sud, Thaïlande, Turquie et Emirats arabes unis. VYZULTA est indiqué aux Etats-Unis pour la réduction de la pression intraoculaire chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. Bausch + Lomb poursuit la soumission de demandes réglementaires dans des territoires où les données cliniques de l'approbation de mise sur le marché américain peuvent être utilisées pour une approbation par les autorités réglementaires de ces pays.

1^{er} mars 2022 Nicox : Ocumension, partenaire licencié de Nicox, obtient des résultats positifs dans l'étude clinique chinoise sur ZERVIAE®

https://www.nicox.com/wp-content/uploads/FR_ZERVIAE-China-Phase3-Results-PR_20220301_F1.pdf

Nicox a annoncé des résultats positifs dans l'étude clinique de phase 3 chinoise sur ZERVIAE® (solution ophtalmique de cétirizine), 0,24% réalisée par le partenaire chinois de Nicox, Ocumension Therapeutics. ZERVIAE était comparé à la solution ophtalmique de difumarate d'émédastine, 0,05%, un antihistaminique commercialisé sous le nom de spécialité EMADINE®. ZERVIAE s'est avéré non inférieur au difumarate d'émédastine dans le critère d'évaluation principal d'efficacité entre la valeur de base du score de démangeaison et celle dans les 24 heures précédant la visite au Jour 14. ZERVIAE s'est montré sûr et bien toléré, sans différence avec la proportion de patients présentant des effets indésirables avec le difumarate d'émédastine. Cette étude clinique est requise pour permettre à Ocumension de soumettre une demande d'autorisation de mise sur le marché pour la commercialisation de ZERVIAE en Chine.

2 mars 2022 Nicox : Fera Pharmaceuticals, partenaire licencié de Nicox, obtient de la FDA américaine la désignation de médicament orphelin pour le naproxcinod dans le traitement de la drépanocytose

https://www.nicox.com/wp-content/uploads/FR_ZERVIAE-China-Phase3-Results-PR_20220301_F1.pdf

Nicox et Fera Pharmaceuticals ont annoncé que la *Food and Drug Administration* (FDA) américaine a accordé la désignation de médicament orphelin (Orphan Drug Designation) au naproxcinod dans le traitement de la drépanocytose, maladie qui touche environ 100 000 américains. Le naproxcinod est un naproxène donneur d'oxyde nitrique (NO) combinant l'activité inhibitrice de la cyclooxygénase (COX) du naproxène avec celle de l'oxyde nitrique développé par Nicox et licencié exclusivement à Fera aux États-Unis. Nicox a testé le naproxcinod auprès de plus de 2 700 patients souffrant d'arthrose, ce qui a généré un ensemble important de données sur la sécurité clinique disponibles pour soutenir le développement du naproxcinod par Fera et, ultérieurement, une demande d'autorisation de mise sur le marché pour la drépanocytose

11 avril 2022 Résultats de l'étude clinique de phase 2 Dolomites sur le NCX 470 publiés dans le Journal of Glaucoma

https://www.nicox.com/wp-content/uploads/FR_NCX-470-Dolomites-Results-Publication PR_20220411_F.pdf

Nicox a annoncé la publication des résultats de l'étude clinique de phase 2 Dolomites sur le NCX 470 chez des patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire dans le Journal of Glaucoma, journal

officiel de la World Glaucoma Association. La publication est intitulée «A Randomized, Controlled Comparison of NCX 470 (0.021%, 0.042% and 0.065%) and Latanoprost 0.005% in Patients with Open-Angle Glaucoma or Ocular Hypertension: The Dolomites Study»». Deux études cliniques de phase 3 sur le NCX 470 sont actuellement en cours. L'étude Dolomites était une étude clinique de phase 2, de recherche de dose, comparant trois concentrations du NCX 470 (0,021%, 0,042% et 0,065%) à la solution ophtalmique de latanoprost 0,005% chez 433 patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. Conformément aux principaux résultats de l'étude Dolomites précédemment communiqués, le NCX 470 0,065% a montré une supériorité statistique sur le latanoprost 0,005% à tous les temps d'évaluation mesurés au 28ème jour avec une amélioration maximale de la réduction de la pression intraoculaire (PIO) de 1,4 mmHg supérieur à celle observée avec le latanoprost. Toutes les concentrations de NCX 470 testées étaient statistiquement non inférieures au latanoprost et la relation dose-réponse du NCX 470 a montré que chaque incrément de la concentration améliorait la réduction de la PIO. Le NCX 470 s'est montré sûr et bien toléré, sans effet indésirable grave lié au traitement ni mise en évidence d'effets secondaires systémiques.

11 avril 2022

Nicox : Résultats de l'étude clinique de phase 2 Dolomites sur le NCX 470 publiés dans le Journal of Glaucoma

https://www.nicox.com/wp-content/uploads/FR_NCX-470-Dolomites-Results-Publication_PR_20220411_F.pdf

Nicox a annoncé la publication des résultats de l'étude clinique de phase 2 Dolomites sur le NCX 470 chez des patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire dans le *Journal of Glaucoma*, journal officiel de la World Glaucoma Association. La publication «A Randomized, Controlled Comparison of NCX 470 (0.021%, 0.042% and 0.065%) and Latanoprost 0.005% in Patients with Open-Angle Glaucoma or Ocular Hypertension: The Dolomites Study» est disponible en cliquant [ici](#). Deux études cliniques de phase 3 sur le NCX 470 sont actuellement en cours.

L'étude Dolomites était une étude clinique de phase 2, de recherche de dose, comparant trois concentrations du NCX 470 (0,021%, 0,042% et 0,065%) à la solution ophtalmique de latanoprost 0,005% chez 433 patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. Conformément aux principaux résultats de l'étude Dolomites précédemment communiqués, le NCX 470 0,065% a montré une supériorité statistique sur le latanoprost 0,005% à tous les temps d'évaluation mesurés au 28ème jour avec une amélioration maximale de la réduction de la pression intraoculaire (PIO) de 1,4 mmHg supérieur à celle observée avec le latanoprost. Toutes les concentrations de NCX 470 testées étaient statistiquement non inférieures au latanoprost et la relation dose-réponse du NCX 470 a montré que chaque incrément de la concentration améliorait la réduction de la PIO. Le NCX 470 s'est montré sûr et bien toléré, sans effet indésirable grave lié au traitement

ni mise en évidence d'effets secondaires systémiques.

28 avril 2022

Nicox : Résultats financiers de l'année 2021, résumé financier du premier trimestre 2022, point sur les programmes clé et étapes à venir

https://www.nicox.com/wp-content/uploads/FR_Q1-22-and-FY-21-PR-20220428_F-1.pdf

Le chiffre d'affaire net sur l'ensemble de l'année 2021 s'est élevé à €7,2 millions (€2,4 millions de redevances nettes, €4,8 millions de paiements d'étape dans le cadre de partenariats), contre, pour l'année 2020, €12,9 millions (€2,4 millions de redevances nettes, €10,5 millions de paiements d'étape dans le cadre de partenariats). La variation de chiffre d'affaires est principalement due au traitement IFRS d'un paiement de licence reçu en 2020 de notre partenaire Ocumension Therapeutics. Les dépenses opérationnelles de l'année 2021 s'élèvent à €25,1 millions contre €19,5 millions pour l'année 2020 dont €5,2 millions provenant de dépenses non cliniques et de développement en raison de l'avancement des études de phase 3 sur le NCX 470. La perte nette du groupe Nicox sur l'ensemble de l'année 2021 s'est élevée à €43,8 millions comparée à €18,1 millions pour l'ensemble de l'année 2020, étant précisé que cette perte nette en 2021 comprend €27,8 millions d'éléments sans impact sur la trésorerie et non récurrents résultant de la réduction de la juste valeur estimée de ZERVIATE (de €12,7 millions) et de NCX 4251 (de €15,1 millions) reflétant, respectivement, les variations du marché de la conjonctivite allergique aux États-Unis et les changements dans le plan de développement et le calendrier du NCX 4251. Au 31 décembre 2021, le groupe Nicox disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie de €42,0 millions contre €47,2 millions au 31 décembre 2020, et comme précédemment annoncé, la Société est financée jusqu'au quatrième trimestre 2023, sur la base du développement du NCX 470 seul. Au 31 décembre 2021, le groupe Nicox avait une dette financière de €20,5 millions, dont €18,5 millions de financement obligataire conclu avec Kreos Capital en janvier 2019 et €2 millions de prêts garantis par l'Etat accordés en août 2020 dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Au 31 mars 2022, le groupe Nicox disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie de €35,1 millions contre €42,0 millions au 31 décembre 2021. Le chiffre d'affaires net du premier trimestre 2022 s'est élevé à €0,7 million (entièrement composé de redevances nettes). Le chiffre d'affaires net du premier trimestre 2021 s'élève à €1,7 millions (dont € 0,7 million de redevances nettes). Au 31 mars 2022, le groupe Nicox avait une dette financière de €20,5 millions dont €18,5 millions de financement obligataire conclu avec Kreos Capital en janvier 2019 et de prêts garantis par l'Etat d'un montant total de €2 millions accordés en août 2020 dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Plus de 98% des patients recrutés pour l'étude clinique de phase 3 Mont Blanc sur le NCX 470, un recrutement plus rapide que prévu au cours de

ces derniers mois. Poursuite du recrutement de patients aux Etats-Unis et en Chine dans l'étude clinique de phase 3 Denali en cours sur le NCX 470 chez des patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. Le recrutement de patients aux Etats-Unis pour l'étude Denali, qui comprend également une étude de sécurité à long terme, a démarré en novembre 2020. Environ 670 patients doivent être randomisés dans approximativement 60 sites cliniques aux Etats-Unis et en Chine, avec environ 80% des patients aux Etats-Unis et les 20% restants en Chine. Les premiers résultats de l'étude Denali ne seront pas disponibles d'ici la fin de 2023, comme communiqué précédemment, pour plusieurs raisons dont la situation de la pandémie de COVID-19 aux États-Unis et en Chine. La Société annoncera une nouvelle date pour la communication des résultats lorsqu'elle aura plus de visibilité sur le calendrier de l'étude. Le nombre total de prescriptions de VYZULTA® (solution ophtalmique de latanoprostène bunod), 0,024% aux Etats-Unis a augmenté de 43% au premier trimestre 2022 par rapport au premier trimestre 2021. Cependant, les revenus sont restés inchangés en raison de l'augmentation du taux des remises. Au 31 décembre 2021, VYZULTA, licencié exclusivement au niveau mondial à Bausch + Lomb, était commercialisé dans 7 territoires : Etats-Unis (2017), Canada (2019), Argentine (2020), Mexique (2020), Hong Kong (2020), Taiwan (2021) et Ukraine (2021). VYZULTA est également approuvé dans 9 autres pays : Brésil, Colombie, Jordanie, Qatar, Singapour, Corée du Sud, Thaïlande, Turquie et Emirats arabes unis. VYZULTA est indiqué aux Etats-Unis pour la réduction de la pression intraoculaire chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. Le partenariat avec Samil Pharmaceutical pour ZERVIAE en Corée du Sud a été élargi au Vietnam.

2 mai 2022

Nicox : Présentation au congrès de l'ARVO 2022 de résultats de l'étude clinique de phase 2 sur le NCX 4251 et de nouvelles données non cliniques de l'amélioration des effets hémodynamiques et de la physiologie des cellules rétinienne avec le NCX 470

https://www.nicox.com/wp-content/uploads/FR_ARVO-abstracts-presentation_20220502_F1.pdf

Nicox a annoncé la présentation de posters soulignant l'effet du NCX 4251 chez des patients atteints de sécheresse oculaire ainsi que de nouvelles données non cliniques de l'activité neuroprotectrice du NCX 470 au congrès annuel 2022 de l'Association for Research in Vision and Ophthalmology (ARVO), l'un des congrès scientifiques de référence dans la recherche sur la vue, qui se tient physiquement du 1er au 4 mai 2022 à Denver, Colorado, Etats-Unis et virtuellement du 11 au 12 mai.

4 mai 2022

Nicox : Assemblée Générale Ordinaire 2022

https://www.nicox.com/wp-content/uploads/FR_AGO-2022-avis-de-reunion820220504_F.pdf

Nicox a convoqué ses actionnaires en Assemblée générale ordinaire le mardi 14 juin 2022 à 14 heures, dans les bureaux de BuroClub – Drakkar 2 - Bâtiment D – 2405 route des Dolines – 06560 Valbonne Sophia Antipolis.

16 mai 2022

Nicox annonce une nouvelle structure de gouvernance

https://www.nicox.com/wp-content/uploads/FR-_-PR-Corporate-changes_-20220516_F3.pdf

Nicox a annoncé que son Conseil d'administration a décidé le 13 mai 2022 de nommer Andreas Segerros Directeur Général de Nicox à effet du 1er juin 2022 suite à sa décision de mettre fin au mandat de Michele Garufi, co-fondateur de Nicox et Président Directeur Général depuis sa création en 1996. Michele Garufi restera membre du Conseil d'administration. Le Conseil a décidé de dissocier les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration et propose de confier la présidence du Conseil d'administration à Jean-François Labbé, administrateur et Président du Comité d'audit. Cette nomination nécessite l'approbation d'une modification statutaire pour accroître la limite d'âge du Président du Conseil. Une résolution en ce sens sera soumise au vote de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire de la Société. Dans l'intervalle, le Conseil d'administration a nommé Michele Garufi, Président du Conseil d'administration par intérim, à compter du 1er juin 2022.

3 juin 2022

Nicox : Résultats de l'étude de phase 3 Mont Blanc pour le NCX 470 dans le glaucome disponibles plus tôt que prévu, en novembre 2022

https://www.nicox.com/wp-content/uploads/FR_NCX-470-Mont-Blanc-LPFV-PR_20220603_F.pdf

Nicox a annoncé l'achèvement de la sélection de patients supplémentaires dans son étude clinique de phase 3 Mont Blanc pour le NCX 470 0,1% chez des patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. En conséquence, l'annonce des résultats de l'étude Mont Blanc interviendra plus tôt que prévu, en novembre de cette année au lieu du premier trimestre 2023. Le NCX 470 0,065% a précédemment démontré une réduction de la pression intraoculaire statistiquement significative supérieure au latanoprost 0,005 % dans une étude clinique de phase 2 et est en cours d'évaluation dans un programme de phase 3 à une concentration plus élevée que celle testée en phase 2.

14 juin 2022

Nicox : Assemblée Générale Ordinaire 2022

https://www.nicox.com/wp-content/uploads/FR_AGO-2022-defaut-de-quorum_20220614.pdf

Nicox a informé ses actionnaires que l'Assemblée générale ordinaire convoquée sur première convocation pour le mardi 14 juin 2022 ne peut pas délibérer faute de réunir le quorum requis. Les actionnaires de la

Sociétés sont en conséquence convoqués en Assemblée générale ordinaire, sur seconde convocation le mardi 28 juin 2022 à 14 heures, dans les bureaux de BuroClub – Drakkar 2 Bâtiment D – 2405 route des Dolines – 06560 Valbonne Sophia Antipolis à l'effet de délibérer sur le même projet de résolutions et le même ordre du jour

2) RESULTATS FINANCIERS CONSOLIDES RESUMES AUX 30 JUIN 2022 ET 2021

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

Chiffre d'affaires des collaborations

Le chiffre d'affaires net des collaborations s'élève à €1.4 million au premier semestre 2022 contre €1.3 millions au premier semestre 2021 et est composé exclusivement de redevances nettes au premier semestre 2022. Le chiffre d'affaires net des collaborations incluait au premier semestre 2021 €0.1 million de revenus non récurrents liés à des concessions de licence.

Frais de recherche et développement

Au premier semestre 2022, les frais de recherche et développement s'élèvent à €7.8 millions contre €10.0 millions pour le premier semestre 2021. La diminution des frais de recherche et développement sur le premier semestre 2022 en comparaison du premier semestre 2021 s'explique principalement par l'achèvement au troisième trimestre 2021 de l'étude de phase 2b Mississippi pour le NCX4251 démarrée en décembre 2020.

Frais administratifs

Les frais administratifs s'élèvent à €3.7 millions au 30 juin 2022 contre €3.3 millions au 30 juin 2021. Ces frais correspondent principalement aux dépenses de personnel administratif et financier, aux rétributions et frais afférents aux mandataires sociaux, aux dépenses de communication et de développement d'affaires (dont notamment les activités relatives à l'évaluation de sociétés et de produits à acquérir ou à prendre en licence).

Autres produits

Les autres produits s'élèvent à €0.4 million au 30 juin 2022, contre €0.5 million au 30 juin 2021 et concernent principalement le crédit impôt recherche.

Autres charges

Les autres charges s'élèvent à €1.2 million au 30 juin 2022 contre €0.1 million au 30 juin 2021 et concernent principalement au premier semestre 2022 les indemnités de séparation de l'ancien Président Directeur Général suite à la décision du conseil d'administration de mettre fin à ses fonctions en date du premier juin 2022. En 2021 les autres charges concernaient les écarts de conversion sur les actifs et passifs libellés en devises étrangères.

Amortissement des immobilisations incorporelles

Il n'y a pas eu d'amortissement des immobilisations incorporelles au 30 juin 2022 contre €587 000 au 30 juin 2021. Cet amortissement concernait exclusivement l'actif incorporel ZERVIAE dont le développement s'est achevé en Juin 2019 et qui a été intégralement déprécié en décembre 2021 pour la juste valeur correspondant au potentiel du produit sur le territoire américain.

Dépréciation des immobilisations incorporelles

Nicox a reconnu au 30 juin 2022 une dépréciation de l'actif incorporel NCX 4251 pour un montant de \$11 456 000 correspondants à €11 029 000 suite à sa décision de rechercher un partenaire pour poursuivre le développement de ce produit aux Etats-Unis. Au 30 juin 2021 aucune dépréciation n'avait été constatée.

Produits financiers

Les produits financiers totalisent €3.9 million pour le premier semestre 2022, contre €1.5 million pour le premier semestre 2021. Pour le semestre arrêté au 30 juin 2022 les produits financiers comprennent €3.4 millions de gains de change et €0.5 de revenus des équivalents de trésorerie.

Charges financières

Les charges financières s'élèvent à €1.2 million au 30 juin 2022, contre €1.0 millions à la même date en 2021. Au premier semestre 2022, les charges financières incluaient les charges d'intérêts relatives au prêt KREOS pour €1.0 million ainsi que €0.4 million de pertes de change. Au premier semestre 2021, les charges financières concernaient exclusivement les charges d'intérêts sur le prêt KREOS.

Produit d'impôt

Le groupe Nicox a reconnu un produit d'impôt de €1.7 million au 30 juin 2022 contre €0.0 au 30 juin 2021. L'impact sur le premier semestre 2022 résulte de la prise en compte du retournement de l'impôt différé passif pour €2.4 millions constaté sur la dépréciation de NCX4251 et du paiement d'une retenue à la source de €(0.7) millions mise en recouvrement par l'administration fiscale à l'issue d'un contrôle fiscal qui s'est achevé en 2020.

Perte nette

La Société a enregistré une perte nette de €17.0 millions pour les 6 premiers mois 2022 contre une perte nette de €11.7 millions à la même période en 2021.

ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

Au 30 juin 2022, Nicox disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour un montant de €31.6 millions contre €42.0 millions au 31 décembre 2021.

Au 30 juin 2022, le groupe Nicox avait une dette financière résiduelle de €20.6 millions contre €20.5 millions au 31 décembre 2021 sous la forme d'un emprunt obligataire avec KREOS Capital souscrit en 2019 pour €20 millions ainsi qu'un prêt garanti par l'état de €2 millions souscrit au second semestre 2020. Le solde de la dette a peu varié depuis le 31 décembre 2021 car le groupe a restructuré l'emprunt obligataire avec KREOS Capital au quatrième trimestre 2021 obtenant dix-huit mois supplémentaires de paiement d'intérêts seulement sans remboursement du capital, le paiement de ce dernier étant suspendu jusqu'en Août 2023.

Au 30 juin 2022, Nicox a également une dette de location financement pour un montant total de €0.9 million portant essentiellement sur les bureaux du groupe. Cette dette s'élevait à €1.0 million au 31 décembre 2021.

3) EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

La Société entend poursuivre au second semestre 2022 la stratégie suivante :

Communiquer les résultats cliniques de l'étude de phase 3 Mont Blanc de son principal candidat médicament NCX 470 actuellement en développement clinique. NCX 470 est un nouvel analogue de prostaglandine donneur d'oxyde nitrique (NO) pour lequel deux études cliniques de phase 3 multirégionales dans le glaucome, Mont Blanc et Denali, sont en cours. Les résultats de la première étude de phase 3 Mont Blanc sont attendus en novembre 2022 et ceux de la deuxième étude de phase 3 Denali après 2024. L'objectif de ces deux études cliniques de phase 3 est de démontrer une efficacité statistiquement supérieure de la solution ophtalmique de NCX 470 à 0,1% administrée une fois par jour par rapport à la solution ophtalmique de latanoprost à 0,005% (initialement mis sur le marché sous le nom de Xalatan), l'analogue de prostaglandine le plus prescrit aux Etats-Unis pour la réduction de la pression intraoculaire (PIO). Le programme clinique de phase 3, conduit avec le partenaire chinois, Ocumension Therapeutics, est en cours en vue de futures demandes d'autorisation de mise sur le marché américain et chinois. Il génèrera également des données exploitables dans des pays acceptant le même dossier d'approbation.

En septembre 2021, la Société a publié les résultats de l'étude clinique de phase 2b Mississippi de son candidat médicament NCX 4251. Les résultats de cette étude ont été discutés avec la FDA américaine lors d'une réunion de fin de phase 2 en début d'année 2022 pour convenir du programme de phase 3 nécessaire pour amener ce nouveau produit à la soumission du dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché américain. A l'issue de cette réunion, Nicox a annoncé que le développement du produit se poursuivrait dans l'indication sécheresse oculaire et non dans l'indication blépharite comme initialement envisagé. Au second semestre 2022 Nicox se concentrera sur la recherche d'un partenaire pour poursuivre le développement de ce produit dans l'indication thérapeutique de l'oeil sec aux Etats-Unis suite à la décision du groupe de ne pas poursuivre le développement dans ce pays par lui-même.

Le groupe Nicox a réalisé en décembre 2021 une levée de fonds de €15 millions bruts et a restructuré sa dette avec Kreos Capital ce qui lui a permis de sécuriser son horizon de trésorerie jusqu'au quatrième trimestre 2023.

4) FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux risques et les principales incertitudes auxquels la Société est exposée pour les six mois restants de l'exercice sont les risques et incertitudes décrits au chapitre 3 du Document d'enregistrement universel pour l'exercice 2022 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2022 sous le numéro 22-0392 disponible sur le site internet Nicox www.nicox.com.

5) PARTIES LIEES

Aucune convention avec une partie liée n'a été conclue au cours du premier semestre 2022.

6) RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Voir document joint.

Le Conseil d'administration
14 septembre 2022

Nicox S.A.

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

APPROBANS AUDIT

22, boulevard Charles Moretti
La Palmeraie du Canet
13014 Marseille
S.A.R.L. au capital de € 100 000
525 098 786 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-Bastia

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Nicox S.A.

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- ▶ l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Nicox S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Marseille et Paris-La Défense, le 14 septembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

APPROBANS AUDIT



Pierre Chauvet

ERNST & YOUNG Audit



Pierre Chassagne

SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS

États financiers consolidés condensés non audités pour les périodes se terminant les 30 juin 2022 et 2021

État consolidé condensé non audité du résultat net pour les périodes se terminant les 30 juin 2022 et 2021	18
État consolidé condensé non audité des autres éléments du résultat global pour les périodes se terminant les 30 juin 2022 et 2021	19
État consolidé condensé non audité de la situation financière au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021	20
État consolidé condensé non audité des flux de trésorerie pour les périodes se terminant les 30 juin 2022 et 2021	21
État consolidé condensé non audité des variations des capitaux propres pour les périodes se terminant les 30 juin 2022 et 2021	22
Notes aux états financiers consolidés condensés non audités pour les périodes se terminant les 30 juin 2022 et 2021	23

NICOX SA

ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ NON AUDITÉ DU RÉSULTAT NET POUR LES
PÉRIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2022 ET 2021
(EN MILLIERS D'EUROS, À L'EXCEPTION DES DONNÉES EN NOMBRE D' ACTIONS ET
PAR ACTION)

		Période de six mois se terminant le 30 juin :	
	<u>Notes</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Chiffre d'affaires des collaborations.....		2 322	2 043
Paie ment de redevances.....		(892)	(721)
Chiffre d'affaires net des collaborations.....	5.1	1 430	1 322
Frais de recherche et développement	5.2	(7 778)	(10 000)
Frais administratifs	5.3	(3 724)	(3 263)
Autres produits	5.4	371	466
Autres charges	5.5	(1 190)	(90)
Résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations incorporelles.....		(10 891)	(11 565)
Amortissement des immobilisations	5.6	-	(587)
Dépréciation des immobilisations incorporelles.....	5.7	(10 472)	-
Résultat opérationnel.....		(21 363)	(12 152)
Produits financiers.....	5.8	3 915	1 451
Charges financières	5.8	(1 237)	(1 036)
Résultat financier net.....	5.8	2 678	415
Résultat avant impôt.....		(18 685)	(11 737)
(Charge) / Produit d'impôt	5.9	1 679	24
Résultats de la période.....		(17 006)	(11 713)
Résultat attribuable aux propriétaires de la Société.....		(17 006)	(11 713)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		43 202 015	37 083 717
Résultat de base par action (en euros).....		(0.39)	(0.32)

NICOX SA

ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ NON AUDITÉ DES AUTRES ÉLÉMENTS DU
RÉSULTAT GLOBAL POUR LES PÉRIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2022
ET 2021 EN MILLIERS D'EUROS

	<u>Notes</u>	<u>Période de six mois se terminant le 30 juin</u>	
		<u>2022</u>	<u>2021</u>
Résultat net de la période attribuable aux propriétaires de la Société.....		(17 006)	(11 713)
Activités à l'étranger-écarts de conversion		1 735	1 638
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat (nets d'impôt).....		1 735	1 638
Gains/(Pertes) actuariels	14	108	(38)
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat (nets d'impôt).....		108	(38)
Autres éléments du résultat global, attribuables aux propriétaires de la Société (nets d'impôts).....		1 843	1 600
Résultat global de la période attribuable aux propriétaires de la Société.....		(15 163)	(10 113)

NICOX SA
ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ NON AUDITÉ DE LA
SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2022 ET AU 31
DÉCEMBRE 2021 EN MILLIERS D'EUROS

ACTIFS	Notes	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
Actifs non-courants			
Goodwill.....		27 954	25 637
Immobilisations incorporelles.....	6	32 550	39 974
Immobilisations corporelles.....		916	1 023
Autres actifs financiers non courants.....		158	237
Total des actifs non-courants		61 578	66 871
Actifs courants			
Clients.....		1 992	1 086
Subventions publiques à recevoir.....	7	1 056	1 452
Autres actifs courants.....		205	377
Charges constatées d'avance	8	2 766	2 853
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	9	31 644	41 970
Total des actifs courants		37 663	47 738
TOTAL DES ACTIFS		99 241	114 609
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres			
Capital social.....	10	43 223	43 138
Prime d'émission.....	10	536 115	536 200
Réserve de conversion		7 688	5 953
Actions propres.....		(893)	(847)
Déficit cumulé		(525 431)	(508 892)
Total des capitaux propres		60 702	75 552
Passifs non-courants			
Passifs financiers non courants	12	20 730	21 160
Impôts différés.....	13	7 538	9 236
Provisions.....	14	578	661
Total passifs non-courants		28 846	31 057
Passifs courants			
Passifs financiers courants.....	12	763	346
Dettes fournisseurs		4 097	3 649
Produits différés.....	15	1 947	1 970
Autres passifs courants.....		2 886	2 035
Total des passifs courants		9 693	8 000
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		99 241	114 609

NICOX SA
ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ NON AUDITÉ DES FLUX DE
TRÉSORERIE POUR LES PÉRIODES SE TERMINANT LES 30
JUIN 2022 ET 2021 EN MILLIERS D'EUROS

	Période de six mois se terminant le 30 juin :	
Notes	2022	2021
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	(17 006)	(11 713)
Rapprochement de la perte nette et de la trésorerie utilisée pour les activités opérationnelles		
Amortissement et dépréciation actifs corporels.....	205	214
Amortissement et dépréciation actifs incorporels.....	10 479	595
Amortissement et dépréciation actifs financiers.....	-	-
Charges liées aux paiements en actions.....	359	795
Provisions.....	25	27
Variation de change sans effet de trésorerie.....	(2 971)	(857)
Coût amorti d'obligations non convertibles.....	(98)	26
Produits de cession.....	(9)	-
Impôts différés.....	(2 406)	(36)
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement	(11 422)	(10 949)
(Augmentation) / Diminution des créances clients et autres actifs courants.	(646)	780
(Augmentation) / Diminution des subventions publiques à recevoir.....	396	(393)
Augmentation / (Diminution) des produits différés.....	(24)	(61)
Augmentation / (Diminution) des dettes fournisseurs et autres passifs courants.....	1 300	317
Variation du besoin en fonds de roulement	1 026	643
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	(10 396)	(10 306)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations incorporelles.....	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles.....	(10)	(6)
Cession d'immobilisations financières.....	37	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	27	(6)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts nets de frais d'émission.....	-	-
(Diminution) des emprunts nets de frais d'émission.....	-	-
(Acquisition) / Cession d'actions propres.....	186	(164)
Remboursement des dettes de location-financement.....	(180)	(198)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	6	(362)
Augmentation / (Diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	(10 362)	(10 674)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	41 970	47 195
Impact des variations nettes de taux de change sur la trésorerie.....	37	7
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin	31 644	36 528

NICOX SA
ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ NON AUDITÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
POUR LES PÉRIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2022 ET 2021 EN MILLIERS D'EUROS,
À L'EXCEPTION DES DONNÉES PAR ACTION

	Capital Social				Réserves de conversion	Réserves	Résultat net	Capital attribuable aux propriétaires de la Société	Total des capitaux propres
	Actions ordinaires	Montant	Prime d'émission	Actions propres					
Au 1^{er} janvier 2021	37 030 335	37 031	528 595	(605)	2 959	(449 047)	(18 098)	100 835	100 835
Résultat net.....							(11 713)	(11 713)	(11 713)
Autres éléments du résultat global.....					1 638	(38)		1 600	1 600
Résultat global de la période					1 638	(38)	(11 713)	(10 113)	(10 113)
Allocation du résultat de l'exercice précédent.....						(18 098)	18 098		
Émission d'actions ordinaires.....									
Paiement en actions.....	81 650	82	(82)			795		795	795
Actions propres.....				(268)				(268)	(268)
Emission de bons de souscription d'actions						91		91	91
Au 30 juin 2021	37 111 985	37 112	528 513	(873)	4 597	(466 297)	(11 713)	91 340	91 340
Résultat net.....							(32 048)	(32 048)	(32 048)
Autres éléments du résultat global.....					1 356	40		1 396	1 396
Résultat global de la période					1 356	40	(32 048)	(30 652)	(30 652)
Émission d'actions ordinaires.....	6 000 000	6 000	7 713					13 713	13 713
Actions propres.....				26				26	26
Paiement en actions.....	26 200	26	(26)			668		668	668
Composante en capitaux propres sur obligations convertibles.....						457		457	457
Au 31 décembre 2021	43 138 185	43 138	536 200	(847)	5 953	(465 223)	(43 761)	75 552	75 552
Résultat net.....							(17 006)	(17 006)	(17 006)
Autres éléments du résultat global.....					1 735	108		1 843	1 843
Résultat global de la période					1 735	108	(17 006)	(15 163)	(15 163)
Allocation du résultat de l'exercice précédent.....						(43 761)	43 761		
Paiement en actions.....	84 950	85	(85)			359		359	359
Actions propres.....				(46)				(46)	(46)
Au 30 juin 2022	43 223 135	43 223	536 115	(893)	7 688	(508 425)	(17 006)	60 702	60 702

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES CONDENSES NON AUDITES POUR LES PERIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2022 ET 2021

1. ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

Nicox S.A. (« Nicox » ou la « Société ») est enregistrée et domiciliée en France. Le siège social de la société est situé au 2405 route des Dolines, 06560 Valbonne et la société est cotée sur Euronext Paris (« COX »). Ces états financiers condensés consolidés intermédiaires concernent la société et ses filiales (collectivement le « Groupe »).

Le Groupe Nicox est une société internationale spécialisée en ophtalmologie utilisant des solutions innovantes visant au maintien de la vue et à l'amélioration de la santé oculaire. La stratégie du Groupe est de maximiser le potentiel de sa technologie et de ses produits au travers de développements internes et de collaborations avec des sociétés pharmaceutiques de premier plan.

2. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Filiale consolidée	Date d'entrée dans le périmètre	Siège social	Méthode de consolidation	% intérêt 06/2022	% intérêt 12/2021
Nicox S.A.	1996	2405 Route des Dolines 06560, Valbonne Sophia Antipolis France	Société mère	-	-
Nicox Research Institute S.r.l.	1999	Via Ariosto 21, Bresso, MI 20091 Italie	Intégration globale	100 %	100 %
Nicox Ophthalmics, Inc.	2014	4721 Emperor Blvd. Suite 260 - Durham, NC 27703 – USA	Intégration globale	100 %	100 %

3. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés condensés non audités ont été préparés et présentés conformément au référentiel IAS 34 (Interim Financial Reporting) et n'incluent pas toute l'information et les données financières requises pour les comptes consolidés annuels au titre du référentiel comptable IFRS de l'IASB tel qu'adopté par l'union européenne. Les notes annexes comportent une série de notes explicatives relatives aux événements significatifs et transactions menées au cours de la période semestrielle se terminant le 30 juin 2022 qui ont impacté la situation financière du Groupe et ses résultats depuis le 31 décembre 2021. Elles sont à lire en conjonction avec les comptes consolidés au 31 décembre 2021.

Les principes comptables appliqués pour la préparation des états financiers consolidés condensés non audités au 30 juin 2022 et pour les périodes se terminant les 30 juin 2022 et 2021 sont conformes aux normes comptables IFRS de l'IASB et aux interprétations adoptées par l'Union européenne. Elles sont en conformité avec les principes comptables décrits dans les notes annexes aux comptes consolidés publiés pour l'exercice achevé au 31 décembre 2021, excepté pour ce qui concerne l'adoption de nouvelles normes au 1er janvier 2022. Le

Groupe n'a adopté par anticipation aucune autre norme, ni interprétation, ni aucun autre amendement publié mais non encore entré en vigueur. Les principes comptables appliqués à compter du 1er janvier 2022 sont identiques à ceux présentés dans les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les autres normes et interprétations publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne, qui sont devenus applicables le 1er janvier 2022, n'ont eu aucun impact sur les états financiers consolidés condensés du Groupe.

Ces états financiers incluent tous les ajustements récurrents habituels, nécessaires à la présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires concernées. Tous les soldes bilanciaux et transactions intragroupes sont éliminés dans la consolidation. Les résultats intermédiaires présentés ne sont pas nécessairement le reflet des résultats attendus pour l'exercice qui s'achèvera au 31 décembre 2022. Ces états financiers consolidés condensés non audités ont été préparés en conformité avec le principe de continuité d'exploitation, le Groupe estime actuellement disposer d'une trésorerie suffisante pour maintenir ses activités et assurer ainsi une continuité d'exploitation pendant les douze prochains mois.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 30 juin 2022 est disponible à la rubrique Interprétations et Normes IAS/IFRS, sur le site suivant : <https://www.efrag.org/Endorsement>

Ces états financiers consolidés condensés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 14 septembre 2022. Les états financiers sont ajustés pour refléter des événements ultérieurs fournissant des indications sur la situation existante à la date de clôture. Les ajustements ont lieu jusqu'à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration. Les autres événements postérieurs à la date de clôture et qui n'ont nécessité aucun ajustement sont présentés en note 18.

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

La préparation des états financiers intermédiaires consolidés condensés nécessite, de la part de la direction du Groupe, d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. Les révisions de ces estimations sont comptabilisées de façon prospective. Les informations sur l'utilisation des estimations, des hypothèses et des jugements dans le cadre de l'application des politiques comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants reconnus dans les états financiers consolidés sont indiquées ci-dessous.

4.1 Dépréciation d'actifs d'incorporels

En février 2022, Nicox a annoncé que le développement du NCX 4251 se ferait dans l'indication sécheresse oculaire et non dans l'indication blépharite comme initialement envisagé. Cette décision a fait suite aux résultats post hoc de l'étude clinique de phase 2b Mississippi sur le NCX 4251 et à une réunion avec la Food and Drug Administration (FDA) américaine. Nicox a revu intégralement son plan de développement pour le NCX 4251 en conséquence, ce qui a entraîné une dépréciation de cet actif en décembre 2021 d'un montant de \$17 846 000 (€17 181 000 au cours de clôture du 30 juin 2022). Cette dépréciation a résulté principalement d'une révision à la hausse des coûts de développement, des délais pour conduire les études et aboutir à une mise sur le marché ainsi que d'une révision du pourcentage de succès alloué aux prochains essais cliniques. Au 30 juin 2022, le Groupe a

décidé de chercher un partenaire pour poursuivre le développement du produit en dehors de la Chine ou le produit est licencié à Ocumension Therapeutics et a reconnu en conséquence une dépréciation complémentaire de \$11 456 000 (correspondants à €11 029 000 au cours de clôture du 30 juin 2022). La valeur nette comptable de NCX 4251 après dépréciation s'élève à désormais \$3 698 000 (€3 560 000) correspondant à la valeur d'utilité déterminée pour cet actif portée exclusivement par le territoire chinois pour lequel les droits ont été licenciés à Ocumension. La dépréciation a été reconnue dans l'état consolidé du résultat net sur la ligne « Dépréciation des immobilisations incorporelles ».

4.2 Objectifs société

Les objectifs du Groupe sont fixés chaque année par le Conseil d'administration. La réalisation de ces objectifs est un des critères à partir duquel est calculée une partie de la rémunération variable de certains salariés. Par ailleurs, les salariés du Groupe bénéficient d'instruments de rémunération sous la forme de paiements en actions (options de souscription d'actions et actions gratuites). L'attribution définitive de ces paiements en actions est soumise à des conditions de performance consistant en l'atteinte, à hauteur d'au moins 50 %, des objectifs annuels du Groupe tels que fixés par le Conseil d'administration pour l'année civile concernée. Dans le cas où ces conditions de performance ne seraient pas atteintes, la moitié des droits attribués au titre de l'exercice 2022 (soit 50 % + 1 option) seront définitivement annulés, l'autre moitié des droits restants en vigueur pour ce qui est des options de souscription d'actions et des actions gratuites. La performance des objectifs 2022 a été évaluée en juin 2022 à 75 %.

4.3 Covid-19 et conflit Russie

Le Groupe surveille attentivement les effets de la pandémie sur ses activités et informe le marché en cas d'impact, notamment sur ses programmes en développement, sur ses besoins en financement ou sur ses revenus. Le Groupe n'a pas identifié de perte de valeur susceptible de conduire à une dépréciation de ces actifs incorporels y compris son Goodwill en raison de la pandémie. Toutefois le Groupe enregistre des retards dans le déroulement du recrutement clinique des patients de l'étude Denali dû à la fois à l'impact continu du COVID-19 en Chine, où 20% des patients doivent être recrutés, et à l'impact à plus long terme sur l'environnement des essais cliniques sur le glaucome causé par la période pandémique.

En ce qui concerne sa trésorerie, au troisième trimestre 2020, le Groupe a conclu au second semestre 2020 des contrats de prêts garantis par l'Etat avec la Société Générale et le LCL d'un montant total de €2 millions dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Ces prêts ne sont garantis par aucun actif du Groupe et sont garantis par l'Etat à hauteur de 90 % avec une maturité initiale de 12 mois qui a été prolongée de 12 mois supplémentaires. Nicox a la possibilité d'étendre la période de remboursement de 1 à 5 ans supplémentaires. Par ailleurs le Groupe a réalisé en décembre 2021 une levée de fonds de €15 millions bruts et a restructuré son prêt avec Kreos ce qui lui a permis de sécuriser son horizon de trésorerie jusqu'au quatrième trimestre 2023. La pandémie de COVID-19, ainsi que toute autre contexte sanitaire comparable, peut avoir un fort impact sur la progression des programmes de développement du Groupe dans les délais prévus. Cela pourrait avoir un effet négatif significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière et ses résultats, ainsi que sur son développement et ses perspectives.

Il n'a pas été relevé d'impacts directs à venir sur la situation financière du Groupe à la suite du conflit Russie / Ukraine, déclaré au cours du mois de février 2022. En effet, à la date de ce présent document, le Groupe ne possède aucun client dans ces territoires et ne projette pas d'y développer une activité significative à court ou moyen terme. Le Groupe n'a également aucune exposition directe en termes de recherche et développement. Néanmoins, bien que ce conflit n'ait pas d'impacts significatifs sur la performance du Groupe, ce dernier ne peut, à ce stade, présager des conséquences macroéconomiques de cette situation géopolitique et

de son évolution sur sa performance future.

5. PRODUITS ET CHARGES

5.1 Chiffre d'affaires net des collaborations

Le chiffre d'affaires net des collaborations, qui se calcule en déduisant du chiffre d'affaires des collaborations, les paiements de redevances, se décompose comme suit :

	Pour le semestre au 30 juin	
	2022	2021
	En milliers d'euros	
Paiement(s) initial/initiaux	-	83
Redevances nettes	1 430	1 239
Chiffre d'affaires net des collaborations	1 430	1 322

5.2 Frais de recherche et développement

Au premier semestre 2022, les frais de recherche et développement s'élèvent à €7 779 000 contre €10 000 000 pour le premier semestre 2021. La baisse des frais de recherche et développement sur le premier semestre 2022 en comparaison du premier semestre 2021 s'explique principalement par la fin de l'étude Mississippi relative au NCX4251 dont les résultats ont été communiqués en septembre 2021.

Le tableau ci-dessous détaille les coûts de recherche et développement par nature et par produits :

	Période prenant fin le 30 juin	
	2022	2021
	En milliers d'euros	
Dépenses internes	(1 918)	(2 043)
Dépenses externes	(5 861)	(7 957)
Total des frais de recherche et développement	(7 779)	(10 000)
<i>Dépenses externes</i>		
ZERVIATE (AC 170)	(61)	(59)
NCX 4251	(312)	(2)
NCX 470	(4 893)	(4 911)
Autres frais non alloués par projets	(532)	(430)
Autres dépenses	(63)	(180)
Total dépenses externes	(5 861)	(7 957)

5.3 Frais administratifs

Les frais administratifs s'élèvent à €3 724 000 pour le premier semestre 2022, contre €3 263 000 pour le premier semestre 2021. Ces frais correspondent principalement aux dépenses de personnel administratif et financier, aux rétributions et frais afférents aux mandataires sociaux, aux dépenses de communication et de développement d'affaires (dont notamment les activités relatives à l'évaluation de sociétés et de produits à acquérir ou à prendre en licence) et aux dépenses relatives à la qualité.

5.4 Autres produits

Les autres produits s'élèvent à €371 000 au 30 juin 2022, contre €466 000 au 30 juin 2021, et concernent principalement le crédit d'impôt recherche (€340 000 en 2022 contre €394 000 en 2021) et des écarts de conversion (€30 000 en 2022 contre €22 000 en 2021).

5.5 Autres charges

Les autres charges s'élèvent à €1 190 000 au 30 juin 2022 contre €90 000 au 30 juin 2021 et concernent au premier semestre 2022 les indemnités de séparation de l'ancien Président Directeur Général suite à la décision du conseil d'administration de mettre fin à ses fonctions en date du premier juin 2022. En 2021 les autres charges concernaient les écarts de conversion sur les actifs et passifs libellés en devises étrangères.

5.6 Amortissement des immobilisations incorporelles

Il n'y a pas eu d'amortissement des immobilisations incorporelles au 30 juin 2022 contre €587 000 au 30 juin 2021. Cet amortissement concernait exclusivement l'actif incorporel ZERVIATE dont le développement s'est achevé en juin 2019 et qui a été intégralement déprécié en décembre 2021.

5.7 Dépréciation des immobilisations incorporelles

Au 30 juin 2022 le Groupe a comptabilisé une dépréciation relative à son candidat médicament NCX 4251 de \$11 456 000 correspondants à €11 029 000 suite à sa décision de rechercher un partenaire pour poursuivre le développement de ce produit (cf. note 4.2). Au 30 juin 2021 aucune dépréciation n'avait été constatée.

5.8 Résultat financier

	Pour le semestre se terminant le 30 juin	
	2022	2021
	En milliers d'euros	
Gain de change ⁽³⁾	3 386	1 290
Autres produits ⁽¹⁾	529	161
Total des produits	3 915	1 451
Perte de change	(16)	(2)
Autres charges financières ⁽²⁾	(1 221)	(1 034)
Total des charges financières	(1 237)	(1 036)
Résultat financier	2 678	(415)

(1) Pour le semestre se terminant au 30 juin 2022, ce montant est principalement

composé du gain sur le compte dépôts à terme.

- (2) Pour le trimestre se terminant au 30 juin 2022, les autres charges financières incluent €893 000 de charges d'intérêts relatifs au prêt KREOS.
- (3) Correspond essentiellement au gain de change de la réévaluation des comptes bancaires en devises.

5.9 Produit d'impôt

Le Groupe a reconnu un produit d'impôt de €1 679 000 au 30 juin 2022 contre €0 au 30 juin 2021. L'impact sur le premier semestre 2022 résulte de la prise en compte du retournement de l'impôt différé passif pour €2 406 000 € constaté sur la dépréciation de NCX4251 et du paiement d'une retenue à la source de €709 000 mise en recouvrement par l'administration fiscale à l'issue d'un contrôle fiscal qui s'est achevé en 2020.

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

6.1 Décomposition par nature

	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
	En milliers d'euros	
Brevets, droits, licences	80 657	74 136
Logiciels.....	357	357
Activités de recherche et développement acquises séparément.....	50	50
Valeur brute	81 064	74 543
Brevets, droits, licences	(48 207)	(34 268)
Logiciels.....	(257)	(251)
Activités de recherche et développement acquises séparément.....	(50)	(50)
Amortissement cumulé	(48 514)	(34 569)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	32 550	39 974

Au 30 juin 2022, la valeur brute des immobilisations incorporelles relatives aux brevets, droits et licences s'élève à €80,7 millions, et se décompose de la façon suivante : ZERVIAE pour \$48,7 millions correspondants à €46,9 millions, NCX 4251 pour \$33,0 millions correspondants à €31,8 millions, le solde de €2 millions concerne Nitromed, dont la valeur est intégralement dépréciée. Le Groupe a commencé à amortir en juin 2019 la valeur de l'actif ZERVIAE porté par la région « Amérique du Nord » et a intégralement déprécié la part allouée à cette région en décembre 2021 soit \$18,6 millions correspondant à €17,9 millions au cours de clôture du 30 juin 2022.

NCX 4251 a été déprécié au 31 décembre 2021 pour un montant de \$17,8 millions correspondants à €17,4 millions au cours de clôture du 30 juin 2022 en conséquence du changement d'indication thérapeutique de la bléfarite vers l'œil sec à l'issue des résultats de l'étude clinique Mississippi communiqués en septembre 2021. Au 30 juin 2022 une dépréciation additionnelle de \$11,5 millions correspondant à €11,1 millions a été

comptabilisée suite à la décision du Groupe de chercher un partenaire pour poursuivre le développement du produit aux États-Unis (cf. note 4.2).

6.2 Variation de l'exercice

	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
	En milliers d'euros		
Valeur au 31 décembre 2021	74 543	(34 569)	39 974
Acquisitions/amortissements.....	-	(10 478)	(10 478)
Cessions ou mises au rebut.....	-	-	-
Effet de la variation des taux de change.....	6 521	(3 467)	3 054
Valeur au 30 juin 2022	81 064	(48 514)	32 550

7. SUBVENTIONS PUBLIQUES À RECEVOIR

	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
	En milliers d'euros	
Crédit d'Impôt Recherche*	1 056	1 452
Total	1 056	1 452

*Le Groupe a demandé le remboursement du CIR 2021 en vertu des règles fiscales communautaires pour les petites et moyennes entreprises conformément aux textes réglementaires en vigueur. Le règlement n'a pas encore été effectué au 30 juin 2022 et s'élève à 716 000 €. Le Groupe a comptabilisé une provision pour 340 000 du CIR 2022 relative au 1^{er} semestre 2022. A cours du premier semestre 2022, le Groupe a encaissé le remboursement du CIR 2020 pour 736 000 €

8. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance s'élèvent à €2 766 000 au 30 juin 2022 contre €2 853 000 au 31 décembre 2021 et s'expliquent principalement par des acomptes versés sur les études cliniques Mont-blanc et Denali.

9. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
	En milliers d'euros	
Liquidités	21 644	31 970
Équivalents de trésorerie	10 000	10 000
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	31 644	41 970

10. CAPITAL ÉMIS ET RÉSERVES

Au 30 juin 2022, le capital social est composé de 43 223 135 actions ordinaires de €1 de valeur nominale entièrement libérées.

Nature des transactions	Capital	Prime	Nombre	Valeur
	d'émission		d'actions	nominale
	En milliers d'euros			En euros
Au 1 janvier 2021	37 031	528 595	37 030 335	1
Émission d'actions ordinaires**	6 000	7 712	6 000 000	1
Émission d'actions	107	(107)	107 850	
Au 31 décembre 2021	43 138	536 200	43 138 185	1
Émission d'actions gratuites	85	(85)	84 950	1
Émission d'actions ordinaires.....	-	-	-	-
Au 30 juin 2022	43 223	536 115	43 223 135	1

**Inclut l'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription réservée à la souscription de sociétés ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur pharmaceutique/biotechnologique. Cette augmentation de capital a donné lieu à l'émission de 3 529 565 actions ordinaires nouvelles pour un montant brut de €15.0 millions.

11. PAIEMENTS EN ACTIONS

La charge de rémunération des paiements en action sur le résultat net du Groupe est décrite comme suit :

	Pour la période semestrielle se terminant le 30 juin	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	En milliers d'euros	
Options de souscriptions d'actions	(221)	(473)
Actions gratuites	(138)	(323)
Impact total sur le résultat net de la période	(359)	(796)

11.1 Options de souscription ou d'achat d'actions

Les variations survenues au cours de l'exercice sont décrites comme suit :

	<u>Droits</u>
Options de souscription ou d'achat d'actions au 31 décembre 2021**	904 250
Attribuées pendant la période.....	594 800
Annulées pendant la période	(120 800)
Options de souscription ou d'achat d'actions au 30 juin 2022	1 378 250

*Une option donne droit à l'émission d'une action

** 137 300 options de souscription d'actions attribuées en 2020 et 2021 ont été annulées rétroactivement par le conseil d'administration le 7 avril 2022.

11.2 Bons de souscription d'actions

Le nombre de bons de souscriptions d'actions au profit des administrateurs et des membres du conseil scientifique en circulation au 30 juin 2022 s'élevait à 204 000 contre 348 000 bons au 31 décembre 2021, 144 000 bons ayant expiré sur la période. Un bon donne droit de souscrire à une action.

11.3 Actions gratuites

Les variations survenues au cours de l'exercice sont décrites comme suit :

	Nombre d'actions à émettre
Actions gratuites en circulation au 31 décembre 2021	254 400
Attribuées pendant la période	163 300
Acquises pendant la période.....	(84 950)
Annulées pendant la période	(49 100)
Actions gratuites en circulation au 30 juin 2022	283 650

12. PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS

	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
	En milliers d'euros	
Emprunts	20 196	20 520
Locations.....	534	640
Total passifs financiers non courants	20 730	21 160

	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
	En milliers d'euros	
Emprunts.....	412	
Locations.....	351	346
Total passifs financiers courants	763	346

13. PASSIFS D'IMPOTS DIFFÉRÉS

Au 30 juin 2022, les passifs d'impôts différés s'élèvent à €7 538 000, contre €9 236 000 au 31 décembre 2021. Ces derniers correspondent aux impôts différés calculés sur la base d'ajustements de juste valeur dans le cadre de l'exercice de l'allocation du prix d'acquisition de la filiale américaine, Nicox Ophthalmics Inc., net des actifs d'impôt différé. La variation sur le premier semestre 2022 résulte de la prise en compte du retournement de l'impôt différé passif de pour €2 406 000 constaté sur la dépréciation de NCX 4251 et du paiement d'une retenue à la source de €(707 000) millions mise en recouvrement par l'administration fiscale à l'issue d'un contrôle fiscal qui s'est achevé en 2020.

14. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

	Au 1er janvier 2021	Dotation	Profits et pertes actuariels	Montant utilisé au cours de l'exercice	Variation de périmètre	Au 31 décembre 2021
En milliers d'euros						
Engagements de retraite.....	730	(67)	(2)	-	-	661
Total des provisions.....	730	(67)	(2)	-	-	661
Provisions non courantes.....	730	(67)	(2)	-	-	661
Provisions courantes.....	-	-	-	-	-	-

	Au 1er janvier 2022	Dotation	Profits et pertes actuariels	Reprises remboursées sur la période	Variation de périmètre	Au 30 juin 2022
En milliers d'euros						
Engagements de retraite.....	661	25	(108)	-	-	578
Total des provisions.....	661	25	(108)	-	-	578
Provisions non courantes.....	661	25	(108)	-	-	578
Provisions courantes.....	-	-	-	-	-	-

15. PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés s'élèvent à €1 947 000 au 30 juin 2022 (€1 970 000 au 31 décembre 2021) et correspondent principalement aux produits différés reconnus dans le cadre de l'amendement à l'accord de licence avec Ocumension pour le NCX 470.

16. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET LITIGES

16.1 Engagements hors bilan

De nouveaux éléments hors bilan sont apparus au cours de la période semestrielle se terminant le 30 juin 2022 représentant un total de €6 460 000. Il s'agit principalement de frais de développement cliniques de phase 3 pour le NCX 470.

16.2 Litiges

16.2.1 Teva Pharmaceutical

Teva Pharmaceutical Industries Ltd a formé opposition à l'encontre du brevet européen couvrant le latanoprostene bunod devant l'Office Européen des Brevets le 23 novembre 2016 et a sollicité la révocation du brevet dans sa totalité en alléguant son défaut de nouveauté et d'activité inventive. L'Office Européen des Brevets a rejeté cette opposition et a décidé de maintenir le brevet tel que délivré. Teva Pharmaceuticals a interjeté appel de cette décision de l'OEB le 12 septembre 2018. Le 20 juin 2022, Teva a retiré l'appel, par

conséquent la décision de l'Office Européen des Brevet est devenue définitive et le brevet est maintenu tel que délivré.

16.2.2 URSSAF

Le Groupe a contesté l'assujettissement aux cotisations de sécurité sociale des rémunérations versées au titre de leur mandat à deux administrateurs mandataires sociaux non-salariés qui sont résidents fiscaux aux Etats-Unis. Par jugement du 24 janvier 2020, le Tribunal Judiciaire de Nice avait fait droit aux demandes de la Société. L'URSSAF a interjeté appel de ce jugement pour demander son infirmation, la confirmation du redressement et, en conséquence, la condamnation de la Société à verser €95 054 à titre principal et €2 000 au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile. L'affaire avait été radiée du rôle en l'absence de diligences de la part de l'URSSAF. Suite à de nouvelles diligences, l'affaire a été réinscrite. La date de l'audience a été fixée au 1er décembre 2022.

16.2.3 Contrôle fiscal

En février 2019, le Groupe a été notifié d'un contrôle fiscal sur la société mère Nicox SA. Le contrôle s'est achevé en Septembre 2020 par une notification de redressement portant sur €49.6 millions de déficits reportables sur un total de €484.6 millions disponibles au 31 décembre 2020 ainsi que sur un montant de €0.7 million de retenue à la source. Le Groupe conteste fermement le bienfondé de ces redressements et en a informé l'administration par courrier le 10 novembre 2020. En mars 2021 l'administration a abandonné la remise en cause d'une partie du déficit reportable pour €24.8 millions. En 2021, le Groupe était engagé dans une procédure de recours hiérarchique avec l'administration fiscale qui s'est soldé par le maintien par l'administration des deux redressements résiduels. Au cours du premier semestre 2022, la somme de €0.7 million de retenue à la source a été mise en recouvrement et le Groupe s'est acquitté de cette somme. Le Groupe a effectué une réclamation au sujet de la mise en recouvrement de cette somme, la réclamation a été rejetée en date du 05 septembre 2022. La société a deux mois pour faire appel de cette décision. Les déficits reportables résiduels sont toujours contestés par l'administration fiscale.

16.2.4 Gland pharma

Dans le cadre de la soumission d'une demande ANDA auprès de la FDA pour l'approbation d'une version générique de VYZULTA (latanoprostène bunod), la société Gland Pharma, société indienne spécialisée dans les médicaments génériques, soutient, conformément à une pratique usuelle, que les brevets couvrant VYZULTA ne sont pas valides. Le 30 juin 2022, Bausch + Lomb et Nicox ont conjointement déposé une plainte à l'encontre de Gland Pharma dans le New Jersey contestant cette allégation. Cette procédure judiciaire a pour effet de mettre en sommeil l'examen réglementaire de l'ANDA par la FDA pendant 30 mois. Conformément aux termes de l'accord de licence, Bausch + Lomb paiera l'ensemble des frais liés à cette procédure, Nicox de son côté prêtera assistance à Bausch + Lomb pour fournir les documents et informations nécessaires. Il est estimé que la procédure judiciaire pourrait durer 3 ou 4 années.

17. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le montant global des rémunérations comptabilisées pour les administrateurs (6 personnes au 30 juin 2022 et 5 personnes au 30 juin 2021), et les membres du comité de direction (5 personnes au 30 juin 2022 et 5 personnes au 30 juin 2021) se répartit comme suit :

	Au 30 juin:	
	2022	2021
Avantages à court terme	2,035 (1)	785
Avantages postérieurs à l'emploi	191	159
Autres avantages à long terme	(92)	60
Paiements en actions	196	<u>247</u>
TOTAL	2,330	1,251

- (1) Inclut un montant de €1 020 000 au titre des indemnités de départ de l'ancien Président Directeur Général suite à la décision du conseil d'administration de mettre fin à ses fonctions à compter du premier juin 2022.

Les membres du comité de direction, le Directeur Général et certains salariés bénéficient d'une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant compris entre trois mois et dix-huit mois de salaires en cas de changement de contrôle entraînant la rupture du contrat de travail dans les deux années qui suivent ce changement de contrôle majoritaire ou du Groupe. Le calcul de l'indemnité est basé sur les salaires perçus par les bénéficiaires sur les douze derniers mois précédents la rupture du contrat de travail. Si la rupture du contrat de travail de l'ensemble des bénéficiaires intervenait au 30 juin 2022, le montant de l'indemnité à verser dans le contexte des dispositions ci-dessus décrites s'élèverait à €2 357 000.

En cas de rupture du contrat de travail à l'initiative du Groupe, les membres du comité de direction, le Directeur Général et certains salariés recevraient également une indemnité contractuelle de licenciement comprise entre six mois et deux ans de salaires sur la base des salaires perçus les douze mois précédant la rupture du contrat de travail. La rupture pour faute grave ou lourde n'ouvre pas droit aux dispositions ci-dessus décrites. Par ailleurs le versement de l'indemnité au Directeur Général est conditionné à la réalisation d'objectifs non divulgués. Si la rupture du contrat de travail de l'ensemble des bénéficiaires intervenait au 30 juin 2022, le montant de l'indemnité à verser dans le contexte des dispositions ci-dessus décrites s'élèverait à €1 979 000.

En raison du caractère conditionnel des engagements ci-dessus décrits le Groupe n'a pas comptabilisé de provision au titre de ces engagements au 30 juin 2022 ou au 31 décembre 2021 pour les personnes concernées. Une provision pour charge à payer a été comptabilisée au titre des indemnités à verser à l'ancien Président Directeur Général dont les fonctions ont pris fin le 31 mai 2022. Ces indemnités ont été versées au cours du mois de juillet 2022.

Au 30 juin 2022, les options de souscription d'actions, les actions gratuites et les bons de souscription d'actions en circulation attribués à des mandataires sociaux et aux membres du Comité de direction se répartissent comme suit :

Nature des instruments de capitaux propres	Prix d'exercice en euros	Nombre de droits	Nombre d'actions à émettre	Date d'expiration
Actions gratuites.....	-	85 000	85 000	-
Options de souscriptions d'actions.....	6,0546	60 000	60 000	12/02/2027
Options de souscriptions d'actions	4,79	190 000	190 000	27/01/2028
Options de souscriptions d'actions	3,5181	180 000	180 000	14/01/2029
Options de souscriptions d'actions.....	2,3716	285 000	285 000	15/02/2030
Bons de souscription d'actions	8,88	144 000	144 000	24/05/2023

18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant